Un macaron pour accéder aux déchèteries

A partir du 1er avril 2019, les déchèteries seront exclusivement réservées aux habitants ayant apposé sur leur pare-brise un macaron fourni par la Communauté d'Agglomération de Saintes.



Vous recevrez à la fin du mois de février un macaron vous autorisant l'accès aux déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Celui-ci doit être collé sur votre pare-brise. Il deviendra obligatoire dès le 1er avril 2019.

L'objectif de ce macaron est de limiter l'accès aux habitants de l'agglomération et aux habitants des communes disposant d'une convention avec la CDA de Saintes. L'accès aux déchèteries reste libre tout au long de l'année, sans limitation de passage et de quantité.

Début mars, vous pourrez obtenir un macaron supplémentaire si :

- **vous avez plusieurs véhicules**
- **vous changez de véhicule**

Vous pourrez en faire la demande en vous rendant à l'Ecosite, 1 impasse des Perches à Saintes, muni(e) de votre dernière facture de redevance et de la carte grise du/des véhicules concernés, ou en remplissant un formulaire en ligne sur www.agglo-saintes.fr > L'agglo au quotidien > Déchets

Attention ! Si vous louez un véhicule ou si une personne ne résidant pas sur le territoire apporte vos déchets en déchèterie, vous n'avez pas besoin de demander un deuxième macaron. Dans le premier cas, présentez-vous directement en déchèterie muni(e) de l'original de votre dernière facture de redevance et du contrat de location à la même adresse.
Dans le second cas, la personne doit se présenter directement à la déchèterie munie de l'original de votre dernière facture de redevance.

Fermeture de la déchèterie artisanale à partir du 30 avril 2019

A compter du 30 avril, la déchèterie artisanale sera fermée aux particuliers et aux professionnels. En cause : la création d'un bassin de rétention des eaux. Elle est obligatoire dans le cadre de la protection du captage d'eau potable de Lucérat.

Les particuliers devront se diriger vers les 5 autres déchèteries de l'agglomération.
Les professionnels pourront quant à eux déposer leurs déchets au centre de transfert de Chermignac ou à la déchèterie de Burie.

Trouvez la déchèterie la plus proche de chez vous sur www.agglo-saintes.fr > L'agglo au quotidien > Déchets

Une info ? Une question ?

Contactez la régie des déchets

1 impasse des Perches
ZI des Charriers
17100 Saintes

05 46 98 07 19

info@agglo-saintes.fr